

## Pourquoi une cotisation syndicale ?

### La cotisation syndicale permet à la CFDT

- d'être totalement indépendante,
- d'avoir des responsables permanents à tous les niveaux (national, régional, local),
- de développer la formation et l'information des militants.

### La cotisation syndicale permet au SEP Centre

- d'effectuer des démarches à tous les niveaux (rectorat, inspection académique, SRFD, structures de droit privé...),
- de participer aux réunions où se joue l'avenir des salariés : Commissions Paritaires, Commissions de l'Emploi...,
- de diffuser l'information professionnelle aux adhérents,
- de soutenir et d'aider les adhérents en difficulté ou en litige avec leur employeur.

### La cotisation syndicale vous permet

- de ne plus être seul pour faire valoir vos droits (conditions de travail, rémunération, ...),
- de bénéficier d'une protection juridique dans le cadre de vos fonctions professionnelles, si vos cotisations sont à jour et exactes,
- de bénéficier d'une aide efficace en cas de «souci» professionnel,
- d'obtenir des renseignements précis et fiables sur la réglementation et la législation qui vous concernent,
- de pouvoir compter sur un suivi attentif de votre carrière,
- de vous former dans l'action et la réflexion,
- de confronter vos idées avec d'autres,
- d'exprimer à tout moment, et à tous les niveaux, vos idées, vos opinions, vos problèmes...,
- de recevoir une information régulière dont:

\* le bulletin régional SEP CENTRE INFOS, des infos rapides par mail, un site internet :

<http://sepcentre.fr>

\* FEP Magazine ( de la Fédération ), CFDT Magazine de la Confédération CFDT.



En nous rejoignant, vous faites le choix d'un syndicalisme responsable, efficace, démocratique et ambitieux, dans lequel vous avez toute votre place en tant qu'acteur de votre propre destin.

Quelle que soit votre situation professionnelle, vous avez la garantie d'être toujours respecté, écouté, défendu car légitimement représenté !

Chaque jour, la CFDT agit pour faire reconnaître vos droits et en conquérir de nouveaux pour mieux répondre à vos attentes.

Votre adhésion à la CFDT, c'est l'assurance d'être accompagné tout au long de votre vie professionnelle.



Laurent Berger  
Secrétaire général de la CFDT

**Ne restez pas isolé**  
Adhérez à  
la Fep-CFDT

L'adhésion se fait en remplissant le bulletin d'adhésion au verso et en versant une cotisation. Vous pouvez calculer celle-ci (versement mensuel = **salaires mensuel net x 0,75%**) ou utiliser le tableau ci-dessous, sachant que **la cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66%**. Une attestation vous sera envoyée.

| Salaires net mensuel | Cotisation mensuelle | Coût après déduction fiscale | Salaires net mensuel | Cotisation mensuelle | Coût après déduction fiscale |
|----------------------|----------------------|------------------------------|----------------------|----------------------|------------------------------|
| 1 000,00 €           | 7,50 €               | 2,55 €                       | 2 100,00 €           | 15,75 €              | 5,36 €                       |
| 1 100,00 €           | 8,25 €               | 2,81 €                       | 2 200,00 €           | 16,50 €              | 5,61 €                       |
| 1 200,00 €           | 9,00 €               | 3,06 €                       | 2 300,00 €           | 17,25 €              | 5,87 €                       |
| 1 300,00 €           | 9,75 €               | 3,32 €                       | 2 400,00 €           | 18,00 €              | 6,12 €                       |
| 1 400,00 €           | 10,50 €              | 3,57 €                       | 2 500,00 €           | 18,75 €              | 6,38 €                       |
| 1 500,00 €           | 11,25 €              | 3,83 €                       | 2 600,00 €           | 19,50 €              | 6,63 €                       |
| 1 600,00 €           | 12,00 €              | 4,08 €                       | 2 700,00 €           | 20,25 €              | 6,89 €                       |
| 1 700,00 €           | 12,75 €              | 4,34 €                       | 2 800,00 €           | 21,00 €              | 7,14 €                       |
| 1 800,00 €           | 13,50 €              | 4,59 €                       | 2 900,00 €           | 21,75 €              | 7,40 €                       |
| 1 900,00 €           | 14,25 €              | 4,85 €                       | 3 000,00 €           | 22,50 €              | 7,65 €                       |
| 2 000,00 €           | 15,00 €              | 5,10 €                       | 3 100,00 €           | 23,25 €              | 7,91 €                       |

# Bulletin d'adhésion au Syndicat Enseignement Privé CFDT Centre-Val de Loire

A REMPLIR PAR LE FUTUR ADHERENT

Mme M. .... Nom de naissance ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : ...../...../..... Tél fixe : .....portable : .....

Courriel : .....@.....

**Établissement d'exercice** : 1er degré  - collège  - LEGT  - LP  - agricole  - autre  à préciser .....

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

**Fonction** : enseignant  - personnel éducatif  - personnel non éducatif  - autre  à préciser .....

temps complet  - temps partiel  ..... %

**Personnel de droit privé** : N° de convention collective : 2408  - 2152  - 7505  - autre  à préciser.....

## Enseignants sous contrat – Suivi de carrière

Catégorie : ..... discipline : ..... contrat : .....  
(PLP, certifié, prof d'écoles, cat 3, cat 2 ou 4, agrégés...) (définitif, provisoire, DA...)

Échelon : ..... depuis le : ..... **adhère au SEP CFDT Centre-Val de Loire**

Pour le P.A.C. ( Prélèvement Automatique de la Cotisation )

**Ne pas oublier** : **Relevé d'Identité Bancaire (RIB) et mandat de Prélèvement.**

Le mandat de Prélèvement est valable jusqu'à notification contraire de votre part par simple lettre à votre syndicat.

Les prélèvements s'effectuent les 5 Janvier, 5 Avril, 5 Juillet, 5 Octobre, votre adhésion sera effective à l'une de ces dates.

Le temps nécessaire pour la mise en place du prélèvement est tel que les documents doivent parvenir à l'adresse ci-dessous **au plus tard** un mois avant le premier prélèvement.

Si vous souhaitez adhérer avant, joindre un chèque du montant de la cotisation due pour le ou les mois précédant le 1er prélèvement.

Dès l'enregistrement de votre adhésion, vous recevrez votre carte d'adhérent(e), la presse syndicale nationale, locale et différentes informations.

Le...../...../..... **Signature :**

**Montant de ma  
cotisation  
MENSUELLE**

.....Euros.  
**(voir tableau au recto)**

## NOUS JOINDRE

**V**ous trouverez ci-dessous le nouvel organigramme du Sep Centre avec les coordonnées des différents responsables auxquels vous pourrez prioritairement vous adresser en fonction de votre problème ou de la question que vous souhaitez poser.

Nos coordonnées postales :

SEP CFDT Centre-Val de Loire  
10 RUE THEOPHILE NAUDY  
45000 ORLEANS

Tel : 02 38 22 38 55

Mel : [sepcentre.cfdt@gmail.com](mailto:sepcentre.cfdt@gmail.com)

Site régional: <http://sepcentre.fr/>

Secrétaire Général

Philippe Caldas

[ph.costa@orange.fr](mailto:ph.costa@orange.fr)

Trésorier

Fabienne Rabette

[fabienne.rabette@sfr.fr](mailto:fabienne.rabette@sfr.fr)

Responsables territoriaux à contacter en priorité pour tous problèmes dans les établissements, pour le suivi des DP et CE

Berry (18/36)

Sophie Barreau

[barreaue@orange.fr](mailto:barreaue@orange.fr)

28

Sébastien Pillias

[sebastien.pillias@free.fr](mailto:sebastien.pillias@free.fr)

37

Fabienne Barthélémy

[fabienne.barthelemy@wanadoo.fr](mailto:fabienne.barthelemy@wanadoo.fr)

41

Fabienne Tarot

[f.tarot@free.fr](mailto:f.tarot@free.fr)

45

Fabienne Rabette

[fabienne.rabette@sfr.fr](mailto:fabienne.rabette@sfr.fr)



# MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

À REMPLIR PAR LE FUTUR ADHÉRENT

Le "mandat de prélèvement SEPA" est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA).

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

A/ la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ;

B/ votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

**Nom /prénom** du débiteur

Adresse  
N° et nom de la rue

Code postale | | | | | Ville

Pays

Coordonnées du compte N° IBAN  
Identification internationale du compte bancaire

N° BIC  
Code international d'identification de votre banque

Domiciliation

**Nom du syndicat CFDT créancier** SEP CENTRE CFDT

ICS (identifiant créancier SEPA) **FR88ZZZ254894**

Adresse 10 Rue THEOPHILE NAUDY  
N° et nom de la rue

Code postal | 4 | 5 | 0 | 0 | 0 | Ville Orléans

Pays France

**Type de paiement** Paiement récurrent / répétitif

**Signé à** (lieu et date JJ/MM/AAAA)

| / | / | | | |

**Signature**  
**du nouvel adhérent**

Veillez signer ici

A retourner à :

SEP CFDT Centre-Val de Loire  
10 rue THEOPHILE NAUDY  
45000 ORLEANS

Zone réservée à l'usage exclusif de la CFDT

RUM :